

RAPPORT N° 93/6-31  
au Conseil Municipal

OBJET

ACQUISITIONS GRATUITES DE TERRAINS POUR ELARGISSEMENT  
REDRESSEMENT OU CREATION DE VOIES PUBLIQUES

Conformément aux Articles L. 332-6 et R. 332-15 du Code de l'Urbanisme, les propriétaires ayant obtenu un permis de construire, et dont les terrains se trouvent en bordure de voies publiques existantes ou à créer, peuvent être tenus de céder gratuitement à la Commune, dans la limite de 10 % de la superficie de leur parcelle, l'emprise nécessaire à l'élargissement, au redressement ou à la création desdites voies.

REFERENCES CADASTRE	SITUATIONS	PROPRIETAIRES
AR 0077	23 Rue Bouvet/ Saint-Denis	Henri NABENEZA
BD 0114	51 Chemin Tessian/ Sainte-Clotilde	S.I.D.R.
BH 0381	28 Rue des Goyaves/ Sainte-Clotilde	Eugène MOUTOUSSAMY
BK 0272	Angle C.D. 44 Route de Moufia Sainte-Clotilde	S.C.I. SAM YIN YANG
BR 0072	59 Chemin Fontbrune/ Bretagne	J. Jocelyn CAZANOVE
BS 0247	8 Rue des Pervenches/ Moufia	M. Adeline SMITH (Mme)
BS 1053	24 Chemin Bancoul/ Moufia	Miguy J. SAUTRON (Mme)
BT 0177	6 Chemin des Cyprès/ Bois-de-Nèfles	Marius SERVICAL

Acquisitions gratuites de terrains  
pour élargissement, redressement  
ou création de voies publiques

- 2 -

REFERENCES CADASTRE	SITUATIONS	PROPRIETAIRES
BZ 0612	47 A Route du Colorado/ Montagne	Denis Emmanuel BOYER
BZ 0995	Chemin de la Vigie/ R.D. 41/ Montagne	Jean Claude BONNET
CD 0018	33 Chemin des Filaos	ELISABETH
CD 0428	2 Chemin des Mimosas/ Montagne	Edouard MANES
CE 0039	Chemins Prudent et Père Raimbault/Montagne	Franck LOMBARDIN
CE 0090	15 Ruelle Bambou/ Montagne 15ème Km	Danielle SORNOM (Mme)
CS 0319	10 Chemin des Pêcheurs/ Bois-de-Nèfles	Joseph H.S. HOAREAU
CS 0579	Chemin des Dahlias/ Bois-de Nèfles	Alain AH SING
CT 0210	Chemin Hoareau/ Bois-de-Nèfles	Serge MAS
CW 0099	Chemin de la Bouche/ Bois Rouge/ Bretagne	Jean Pierre CARRON
CW 0724	Route Jules Reydellet/ Bretagne	Ghislaine VARANGLE (Mme)
CX 0390	232 Chemin Dufourg/ Bretagne	Alain Marcel BOYER

Acquisitions gratuites de terrains  
pour élargissement, redressement  
ou création de voies publiques

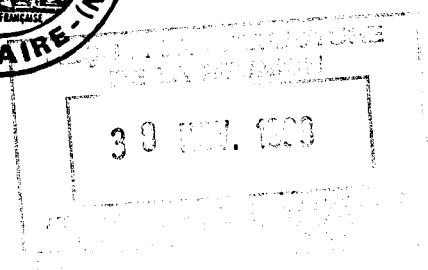
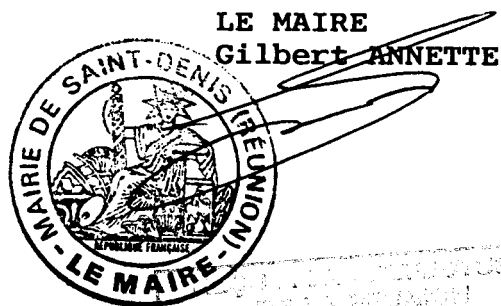
- 3 -

REFERENCES CADASTRE	SITUATIONS	PROPRIETAIRES
CW 0416	Chemin Bois Rouge/ Bretagne	Daniel RICKMOUNIE
DI 0007	43 Allée des Spinelles/ Bellepierre	Dany BEGUE (Mme)
DN 0151	Rue du Verger/ Rampes de Saint-François	S.C.I. Les Terrasses Blanches
EK 0023	43 Chemin Commins/ Montagne	François GANGNANT

Je vous demande donc :

- de m'autoriser à intervenir dans les actes d'acquisition, et à verser aux notaires rédacteurs les honoraires correspondants ;
- de me dispenser de procéder aux formalités de purge des privilèges et hypothèques, le cas échéant ;
- de m'autoriser également à poursuivre ces acquisitions par voie d'expropriation en cas de refus des propriétaires concernés de les régulariser à l'amiable ;

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



DELIBERATION N° 93/6-31  
du Conseil Municipal  
en séance du samedi 20 novembre 1993

OBJET

ACQUISITIONS GRATUITES DE TERRAINS POUR ELARGISSEMENT,  
REDRESSEMENT OU CREATION DE VOIES PUBLIQUES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des  
Communes, des Départements et de Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT n° 93/6-31 du Maire ;

Vu le rapport André BOURGIN, 14ème Adjoint, présenté au nom des Com-  
missions Transport et Circulation, et Urbanisme ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE

ARTICLE 1

Autorise le Maire à intervenir dans les actes d'acquisition des empri-  
ses de terrains nécessaires à l'élargissement, au redressement ou à la  
création de voies publiques et à verser aux notaires rédacteurs les  
honoraires correspondants.

ARTICLE 2

Dispense le Maire de procéder aux formalités de purge des privilèges  
et des hypothèques, le cas échéant.

ARTICLE 3

Autorise le Maire à poursuivre ces acquisitions par voie d'expropria-  
tion en cas de refus des propriétaires de les régulariser à l'amiable.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 26 NOV, 1993

LE MAIRE  
Gilbert ANNETTE

